



## COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRault

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-68 – 09-01

#### SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.

Date de convocation 4 décembre 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de voix : 17

- **Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints** ;  
Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL,  
Martine LAMOUROUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés :** Jean FABRE, Christiane CAMBEFORT, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS

- **Procurations :** Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN  
Christiane CAMBEFORT à Monique BEC  
Anne THEVENOT à Sébastien SOULIER

- **Secrétaire de séance :** Thierry LUCAT

La séance est ouverte à 18H30.

#### Délibération n°2025-68 – 09-01 / Adoption du règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le règlement intérieur en vigueur n'était plus adapté concernant notamment les modalités d'inscriptions ;

Considérant qu'il convient le faire évoluer et de le clarifier afin de faciliter son appropriation par les usagers ;

Considérant le projet de règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires ci-joint ;

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ADOpte** le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,
- **AUTORISE** le Maire à signer le règlement intérieur et tout document s'y rapportant.

Le Maire,  
Jean-Luc DARMANIN

